

PAR COURRIEL

Le 1^{er} février 2021

Dre. Badia Issa-Chergui
Présidente,
Association des pathologistes du Québec
2, Complexe Desjardins, porte 3000
C. P. 216, succ. Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1G8

Objet : Calcul du Revenu Moyen Ajusté (RMA)

Chère Présidente,

Aux fins du prochain exercice portant sur le calcul du Revenu Moyen Brut (RMB) pour 2019-20, la Direction des Affaires Économiques souhaite évaluer la portion des honoraires liée à la composante technique et aux frais de cabinet apparaissant aux tarifs du manuel de facturation. Pour ce faire, nous désirons valider avec vous la liste de codes d'acte pour lesquels une composante technique est incluse dans la tarification.

Une première partie de l'exercice a pu être effectuée, en comparant les tarifs en établissement avec les tarifs en cabinet. Vous n'avez donc pas à vous pencher sur les codes de visites en cabinet pour lesquels la tarification est d'emblée différente en clinique externe. De même, les actes ayant le même code, mais un tarif en établissement différent de celui en cabinet, sont également exclus de la liste ci-dessous.

Nous vous présentons une liste des codes d'actes que nous avons identifiés comme ayant une composante technique dans la tarification. Nous vous demandons de revoir cette liste et de nous signaler s'il y a des codes erronés ou des oublis, de manière à nous assurer de la justesse de l'exercice.

Notez que pour votre association, nous n'avons identifié aucun code d'acte autre que les codes de visite ou les codes dont les tarifs diffèrent en établissement et en cabinet.

Veuillez répondre par courriel à l'adresse DAE@fmsq.org

Pour tout questionnement, veuillez communiquer par courriel à DAE@fmsq.org

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments distingués.



Isabelle Girard, M.D., FRCSC
Directrice
Direction des Affaires économiques
Fédération des médecins spécialistes du Québec

c.c. : Directrices et directeur des associations affiliées à la FMSQ